



UNION INTERPARLEMENTAIRE

CHEMIN DU POMMIER 5
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org

**URGENT ET
IMPORTANT**

GRP/2004/Inf.7
22 septembre 2004

AMENDEMENTS AUX PROJETS DE RESOLUTIONS REVISES DES COMMISSIONS PERMANENTES DE L'UIP

Madame la Secrétaire,
Monsieur le Secrétaire,

Comme l'indique la Convocation de la 111^{ème} Assemblée de l'UIP (A/111/C.1), et conformément à l'article 17 du Règlement de l'Assemblée :

"ARTICLE 17

1. Tout délégué peut soumettre des amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs sur le sujet de débat inscrit à l'ordre du jour approuvé par l'Assemblée. Ces amendements peuvent être déposés auprès du Secrétariat de l'Assemblée au plus tard une semaine avant l'ouverture de l'Assemblée (cf. Règl. Commissions permanentes, art. 12.2)."

S'agissant de la 111^{ème} Assemblée, la date limite de soumission des amendements aux projets de résolutions révisés des trois Commissions permanentes était fixée au 21 septembre 2004. Etant donné le grand nombre d'amendements reçus à cette même date et le temps limité dont dispose le Secrétariat de l'UIP pour finaliser, en anglais et en français, les documents contenant tous les amendements soumis dans les délais statutaires, il est impossible que tous les Parlements membres de l'UIP reçoivent, par courrier postal, un exemplaire de ces documents avant le départ de leurs délégations pour Genève.

Aussi vous invité-je à consulter le site web de l'UIP : www.ipu.org où ces documents seront affichés le 23 septembre. Les parlements pour lesquels le Secrétariat de l'UIP dispose d'une adresse électronique valide recevront copie desdits documents le jour même.

Le Service de distribution des documents de l'UIP sera ouvert à partir du dimanche 26 septembre à 9 heures au Centre international de conférences de Genève (CICG), lieu de l'Assemblée. Les délégations pourront se procurer la version imprimée de ces documents lors de leur inscription.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Secrétaire, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.

Anders B. Johansson

Secrétaire général